

(Traduction)

**M. Richard (Ottawa-Est):** Je voudrais rappeler au ministre une demande que je fais chaque année au sujet de la promenade Sussex. Le gouvernement s'intéresse beaucoup à la rue Sussex. Il me semble que le gouvernement canadien est propriétaire de tous les terrains du côté nord de cette rue. On a donné à entendre à plusieurs reprises que le côté sud de la rue, au nord des voies ferrées, allait être réservé à la construction de gros immeubles, y compris des édifices publics du gouvernement. Actuellement, la situation est la suivante. Je ne suis pas sûr qu'on ait fait quelque chose pour acquérir au moins une partie des terrains situés au nord des voies ferrées, c'est-à-dire du côté sud de la promenade Sussex. D'autre part, l'hôtel de ville reçoit ces temps-ci de nombreuses demandes de permis pour la construction de gros édifices sur ces terrains. Si ces permis sont accordés, il sera trop tard. Une fois ces nouveaux immeubles construits par des particuliers, il sera trop tard pour lancer un programme en vue d'acquérir les précieux terrains situés en face des propriétés du gouvernement, comme le Conseil national de recherches, les ambassades et ainsi de suite, ainsi que le nouveau pont.

Il n'y a pas de meilleur emplacement à Ottawa que le côté sud de la promenade Sussex, en face du Conseil de recherches et du nouveau pont.

**L'hon. M. Walker:** Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, mais lorsque nous aborderons le crédit intéressant la Commission de la capitale nationale, M. Hay sera ici, de sorte que je pourrai alors discuter la question que l'honorable député a soulevée.

**M. Richard (Ottawa-Est):** Je soulèverais bien cette question lors de l'examen du crédit relatif à la Commission de la capitale nationale si elle relevait de la Commission, mais ces propriétés ne sont pas censées être achetées, à moins que le ministre ne m'apprenne que la Commission désire les acheter à ses propres fins. Si l'on voulait construire des immeubles publics sur la propriété, on l'achèterait sans doute, tout comme des propriétés ont été achetées de l'autre côté de la rue, dont certaines par le ministère des Travaux publics.

J'aimerais savoir si le gouvernement se propose d'acheter une partie de la propriété en vue d'y ériger des édifices publics dans l'avenir. Il sera trop tard si l'on attend encore bien longtemps; il est sans doute trop tard à l'heure qu'il est. Le gouvernement voudra peut-être plus tard construire des immeubles publics en face de la rivière, du

Conseil national de recherches et des ambassades, mais à ce moment-là, il sera peut-être trop tard. C'est tout récemment que des particuliers ont érigé de nouvelles constructions à cet endroit. Mes reproches ne s'adressent pas au gouvernement du jour en particulier. Il y a des années que cette question est en suspens. Le ministère devrait prendre une décision à cet égard.

**M. Pitman:** J'aimerais poser une question au ministre au sujet de ce poste. Une partie de ce crédit sert-elle à l'aménagement d'abris en cas d'attaques nucléaires? Ou bien nous sommes sérieux au sujet de l'Organisation des mesures d'urgence, ou bien nous ne le sommes pas. Si nous sommes sérieux, il est à peu près temps de faire quelque chose dans ce domaine. Actuellement, c'est aux particuliers qu'il incombe de se construire des abris. Il peut en coûter \$700 pour aménager un abri quelconque dans une maison privée. Je ne crois pas que bien des gens l'aient fait; à vrai dire, très peu...

**L'hon. M. Walker:** Encore une fois, j'espère que le député ne me trouvera pas impoli. Le présent crédit a trait à l'achat de terrains. Il n'a rien à voir aux abris dont parle le député. Nous ne pourrions certes pas entreprendre des travaux relatifs à de tels abris, sous l'empire du poste à l'étude. Il ne porte que sur l'achat de terrains.

**M. Pitman:** C'est précisément à cause de cela que je me demande si le ministre projette d'acheter des terrains car, les abris dont je parle, devraient être aménagés dans le cœur des villes. Il existe donc un rapport...

**M. le président:** Le ministre a déclaré que l'aménagement d'abris ne relève pas de lui et, si le présent crédit n'intéresse aucunement les abris, le député conviendra avec moi que cette question est étrangère au sujet ou que tout sujet devient pertinent si l'on accepte que ses observations le sont.

(Texte)

**M. Valade:** Monsieur le président, mes observations seront très brèves, mais j'aimerais faire une suggestion au ministre des Travaux publics (M. Walker), dans le but de venir en aide à tous les députés qui siègent actuellement à la Chambre, à ceux qui seront remplacés ou céderont leur place à d'autres plus tard, ainsi qu'à la population en général.

Monsieur le président, la situation, en ce qui concerne la possibilité, pour les électeurs, de rencontrer leur député fédéral dans leur circonscription est tout à fait déplorable. C'est pourquoi je crois me conformer au Règlement en soulevant cette question en marge du poste actuellement à l'étude et en demandant au ministre s'il ne pourrait pas songer à l'opportunité d'assigner au député de la circonscription